

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°13 :

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE –
BONUS TERRITOIRE / COMPENSATION
AUX ASSOCIATIONS

Séance ordinaire du 9 Décembre 2021

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 9 décembre 2021

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absent : 0

Excusés : 8

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Jonathan VANDENHOVE, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Emmanuelle ANGELINI (à Philippe FARGEON), Bruno QUERE (à Marie DA ROCHA), Guillaume ALEXANDRE (à Bérengère DUPIN), Violette LABARCHEDE (à Michel MENJUCQ), Grégoire REYDIT (à Sandrine JOVENE), Sarah DEHAIL (à Alain GERARD), Claire LAYAN (à M. ALVAREZ), Jean-Jacques HERMENCE (Damien ROUSSEAU)

Absent :

Secrétaire : Thomas BURGALIÉRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

DOSSIER N° 13 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – BONUS TERRITOIRE / COMPENSATION AUX ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : Françoise COSSECCQ

La Ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde étaient conventionnellement engagées depuis 2008 par le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), reconduit en 2016 pour 4 ans. Contribuant au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans, ce contrat d'objectifs et de financement est arrivé à échéance le 31 décembre 2019.

Suite à la réforme des prestations de services de la CAF, le CEJ a été remplacé par le Bonus territoire et intégré à la nouvelle Convention Territoriale Globale (adoptée lors du Conseil municipal du 28 janvier 2020). Un avenant à la CTG a été signé entre la Ville du Bouscat et la CAF le 20 juillet 2020 pour en préciser les modalités.

Le calcul du Bonus territoire repose sur des modalités différentes de celles appliquées jusqu'à présent par le CEJ. Souhaitant harmoniser son soutien financier pour l'ensemble des équipements du territoire développant la même offre de services, la CAF applique désormais un lissage dit territorial.

Ainsi :

- Pour les structures proposant de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), l'heure est soutenue par la CAF à hauteur de 0,28€/h d'ALSH quelle que soit la structure gestionnaire.
- Pour les établissements d'accueil du jeune enfant, la place est soutenue par la CAF à hauteur de 907,46€/place quelle que soit la structure gestionnaire (avec un minimum relevé à 1000 € pour les établissements situés en quartier politique de la ville).

Après application de ces nouvelles modalités de calcul, deux des partenaires associatifs se voient alloués pour leurs activités respectives un soutien financier via le « bonus territoire » nettement inférieur à ce qu'ils percevaient sous l'ancien système. L'avenant précisant dans son article 1.1 que « la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services », la ville doit contribuer à compenser cet écart toute la durée du conventionnement CTG. Comme l'an passé, le décompte découle comme suit :

	CEJ (base de référence 2019)	Bonus territoire 2021	Compensation
Le Carrousel	35 000 € (dont 23 000 € pour l'activité ALSH)	5555 € (nb h prévisionnelles ALSH sur la base du réel 2019*0,28€)	17 445 €
Trotte Menu	37 066 €	20 000 € (20 places*1000€)	17 066 €

Ainsi,

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU le Code de l'aide sociale et des familles,

VU la convention territoriale globale adoptée en conseil municipal le 28 janvier 2020,

VU l'avenant à la convention territoriale globale signé le 20 juillet 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
35 voix POUR,

Article 1 : Autorise le versement d'une subvention de 17 066 euros à l'association Trotte Menu et d'une subvention de 17 445 € à l'association Le Carrousel,

Article 2 : Dit que les dépenses seront inscrites au budget 2021 chapitre 65.

Fait et délibéré le 9 Décembre 2021

LE MAIRE,



Patrick BOBET

V
b

